SYNDICAT CFDT INTERCO DU VAR
BOURSE DU TRAVAIL
13, AVENUE AMIRAL COLLET - 83000 TOULON

Section des Communaux. Mairie de Toulon
83056 TOULON CEDEX Tél : 04-94-36-33-14
Site internet http://www.cfdt-mairie-toulon.org

TOULON, le 29 mars 2023

Emmanuel LOURDIN
Secrétaire Général section CFDT

A

Monsieur Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre
En cette Mairie

OBJET : Revendications locales CFDT 2023

Monsieur le Maire,

Comme chaque année, la CFDT vous soumet les principaux dossiers sur lesquels elle souhaiterait une analyse attentive en 2023 :

- Mise en place de la part variable (CIA) dans le cadre du RIFSEEP : le RIFSEEP est constitué de 2 parts : l'IFSE liée au poste de l'agent et à son expérience, et le CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Si l'IFSE a bien été définie à la Ville de Toulon, le complément facultatif (pouvant varier d'une année sur l'autre) n'a toujours pas été instauré à ce jour. Cette part variable de régime indemnitaire serait indéniablement un levier managérial permettant de récompenser la manière de servir des agents.
  La CFDT demande donc une analyse pour l'instauration de ce complément indemnitaire à la Ville de Toulon.

- Attractivité de la collectivité en termes de rémunération et qualité de vie (RTT, primes…) : Les services subissent des départs d'agents vers d'autres collectivités. L'attractivité de notre administration recule face aux offres séduisantes des autres administrations du territoire Varois (financières, qualité de vie…). Nous constatons que l'investissement pour former les agents et leur permettre d'appréhender notre administration ne permet malheureusement pas de les retenir. Cela entraine des dysfonctionnements dans les équipes et impacte ainsi l'organisation du travail.
  Nous sollicitons une réflexion collégiale avec les instances syndicales et votre administration sur l'attractivité de notre collectivité.

- Télétravail : L'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique du 13 juillet 2021 n'est toujours pas appliqué dans notre collectivité. D'autres administrations dont la métropole toulonnaise que vous présidez ont déjà mis en œuvre ce dispositif.
  Dans un contexte économique tendu avec des prix de carburants élevés, la mise en place de la future ZFE, nous souhaiterions une mise en œuvre pérenne dans notre collectivité du télétravail avec à minima 2 jours de présence sur le lieu de travail pour conserver le lien social professionnel indispensable. Ce dispositif bien encadré pourrait également avoir un impact dans l'organisation du travail pour mener les missions prioritaires et essentielles de notre administration.
  Nous souhaiterions par ailleurs avoir une présentation du dernier recensement établi par les différentes directions générales adjointes sur les profils de postes susceptibles d'être télé-travaillés dans notre collectivité.

- Revalorisation du régime indemnitaire des agents de la filière Culturelle : Dans le cadre des négociations opérées lors la réorganisation des services des Bibliothèques 2019 et de l'ouverture de

Chalucet, nous vous avions soumis la proposition de revalorisation du régime indemnitaire de la filière culturelle, au regard des sujétions spéciales de ces agents et d'une réelle reconnaissance de leurs missions. Vous nous aviez précisé le 14 juin 2019 que cette revalorisation n'était pas envisageable à court terme au regard du respect du contrat passé avec l'Etat, limitant la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. Cependant, vous ne rejetiez pas cette possibilité puisque vous envisagiez néanmoins de demander au DGS une étude sur le sujet auprès des services de la DRH avec toute l'attention requise dans le cadre des budgets à venir.
Nous souhaiterions qu'un point d'étape puisse nous être restitué sur le sujet afin de connaître les intentions de la Ville sur les années à venir.

- NBI Agents sociaux Petite Enfance : Il s'avère que les textes régissant la NBI ne prennent pas en compte le grade des agents sociaux. Ces personnels assument le même travail que les auxiliaires de puériculture.
  Il serait équitable que cette disparité soit gommée et que comme leurs collègues les agents sociaux puissent en bénéficier. Cette prise en charge resterait circonscrite financièrement au vu du nombre d'agents concernés.

- Avancements de grades : au vu de l'effort porté sur la filière administrative ces dernières années, il serait opportun de se pencher à nouveau sur la filière technique, et notamment pour l'accès au grade de Technicien.
  Nous rappellerons que d'une manière générale et sur l'ensemble des filières, une facilitation du passage de la catégorie C vers la catégorie B dans le cadre de la valorisation des parcours serait opportune pour récompenser les agents méritants.

- Ouverture de postes supplémentaires d'agent de maitrise DPSE et ATSEM : l'accès au grade d'agent de maitrise des agents techniques valorise la transmission de l'expérience et de la technicité des agents auprès de leurs collègues au terme de leur carrière. L'accès à ce grade vient récompenser l'investissement et reconnaît les compétences dans le travail d'encadrant intermédiaire et de formateur. Nous souhaiterions donc un effort significatif en matière d'ouverture de nombre de postes d'avancements sur ce grade.

- Modernisation des moyens de communication à disposition des agents : afin d'obtenir une meilleure efficience des agents dans le cadre de leurs missions et pour tenir compte de la modification des usages, il serait souhaitable de moderniser les outils numériques (notamment les téléphones à touches encore d'actualité) vers des smartphones / tablettes / PC portables.

- Mouvements du personnel : A l'issue de la campagne de mobilité de 2023, nous souhaiterions qu'un bilan du nouveau dispositif nous soit présenté (demandes, postes attribués, mobilités effectuées…) pour chaque Direction.

Notre organisation continuera en 2023 à privilégier le dialogue et la négociation comme elle l'a toujours fait, et poursuivra son investissement dans tous les secteurs concernant la qualité de vie au travail, la prévention, l'hygiène, la sécurité, le respect des textes, des droits, et des individus au service de la Ville.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces principales revendications,

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre meilleure considération.

Emmanuel LOURDIN

COPIES :
Madame Josée MASSI Adjointe au Personnel
Monsieur Bertrand MEONI D.G.S.
Monsieur Yannick LEHOUELLEUR D.G.A. R.H.
Madame Blandine DESSEIGNE D.R.H.